



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/26  
9 novembre 2023

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quatre-vingt-treizième réunion  
Montréal, 15 – 19 décembre 2023  
Point 8 d) i) de l'ordre du jour provisoire<sup>1</sup>

**PLANS D'ACTIVITÉS DES AGENCES BILATÉRALES POUR 2024-2026**

**Introduction**

1. L'agence bilatérale allemande<sup>2</sup> est la seule à avoir soumis son plan d'activité pour 2024-2026 à la 93<sup>ème</sup> réunion<sup>3</sup>. Bien que l'Australie et la France n'aient pas officiellement soumis de plan d'activité, le présent document comprend un tableau indiquant l'affectation des ressources pour ces pays sur la base des activités relatives aux plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) approuvés en principe.

2. Le présent document comprend les sections suivantes :

- I. Activités prévues pour la période 2024-2026
- II. Commentaires du secrétariat
- III. Ajustements proposés par le secrétariat
- IV. Recommandation

<sup>1</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/1

<sup>2</sup> La coopération bilatérale peut être considérée comme une contribution au Fonds multilatéral à hauteur de 20 % de la contribution annuelle d'un pays au Fonds. Le Comité exécutif a décidé d'accorder une certaine flexibilité en ce qui concerne l'année pour laquelle les projets bilatéraux seraient crédités, à condition que les agences bilatérales soumettent leurs plans d'activité au début de l'année suffisamment tôt pour qu'ils puissent être examinés lors de l'examen des plans d'activité à la première réunion de l'année du Comité (décision 25/13 a)). La coopération bilatérale d'autres Parties ne relevant pas de l'article 5, telles que le Canada, la Tchèque, la Finlande, Israël, l'Italie, la Pologne, le Portugal, la Fédération de Russie, l'Espagne, la Suède, la Suisse et les États-Unis d'Amérique n'ont pas soumis de plans d'activités bilatéraux et la valeur totale des activités bilatérales pourrait augmenter dans l'éventualité de telles soumissions.

<sup>3</sup> Un projet de plan d'activité des agences bilatérales pour 2024-2026 a été examiné lors de la réunion de coordination interagences qui s'est tenue à Montréal du 3 au 5 octobre 2023. Le plan d'activité contenu dans le présent document tient compte des questions soulevées lors de la réunion.

## I. Activités prévues pour la période 2024-2026

3. Les agences bilatérales prévoient de mener des activités dans 12 pays visés à l'article 5 : Brésil, Burkina Faso, Chine, Colombie, Inde, Indonésie, Kenya, Lesotho, Maurice, Namibie, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Seychelles ; et une activité régionale concernant les pays insulaires du Pacifique, pour un montant total de 14 846 373 \$ US pour la période 2024-2026. Un montant supplémentaire de 2 027 195 \$ US serait demandé pour la période après 2026, comme indiqué dans le tableau 1<sup>4</sup>.

**Tableau 1. Allocation de ressources prévue dans les plans d'activités des agences bilatérales pour 2024-2026 (\$ US)\* - telle que soumise.**

Description	2024	2025	2026	Total (2024-2026)	Total après 2026
<b>Activités relatives aux HCFC</b>					
PGEH approuvés	4 095 909	1 107 372	2 663 992	7 867 273	2 027 195
PGEH phase III	1 468 306	1 341 285	3 170 909	5 980 500	0
PGEH - efficacité énergétique	113 000	0	0	113 000	0
<b>Sous-total des activités HCFC</b>	<b>5 677 215</b>	<b>2 448 657</b>	<b>5 834 901</b>	<b>13 960 773</b>	<b>2 027 195</b>
<b>Activités HFC</b>					
Plan de mise en œuvre de Kigali relatif aux HFC phase I - PRP	50 000	100 000	0	150 000	0
Plan de mise en œuvre de Kigali relatif aux HFC phase I	200 000	400 000	0	600 000	0
<b>Sous-total des activités HFC</b>	<b>250 000</b>	<b>500 000</b>	<b>0</b>	<b>750 000</b>	<b>0</b>
<b>Autres activités</b>					
Projet pilote d'efficacité énergétique - PRP	33 900	0	0	33 900	0
Inventaires nationaux des banques de déchets de substances réglementées - PRP	101 700	0	0	101 700	0
<b>Sous-total des autres activités</b>	<b>135 600</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>135 600</b>	<b>0</b>
<b>Total des activités</b>	<b>6 062 815</b>	<b>2 948 657</b>	<b>5 834 901</b>	<b>14 846 373</b>	<b>2 027 195</b>

\* Y compris les coûts d'appui à l'agence.

## II. Commentaires du secrétariat

### II.1 Australie

4. L'allocation des ressources prévue dans le plan d'activités de l'Australie pour 2024-2026 est présentée dans le tableau 2. Vingt pour cent des contributions annuelles annoncées par l'Australie pour 2024 s'élèvent à 1 253 256 \$ US.

**Tableau 2. Allocation de ressources pour l'Australie (\$ US )\***

Description	2024	2025	2026	Total (2024-2026)	Total après 2026
<b>Activités relatives aux HCFC</b>					
PGEH approuvés	0	615 610	0	615 610	864 849
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>615 610</b>	<b>0</b>	<b>615 610</b>	<b>864 849</b>

\* Y compris les coûts d'appui à l'agence.

<sup>4</sup> Toutes les activités après 2026 concernent la phase I approuvée du PGEH pour Maurice, la phase II approuvée des PGEH pour le Kenya et le Lesotho, et la phase III approuvée des PGEH pour l'Inde et l'Indonésie.

## II.2 France

5. L'allocation des ressources prévue dans le plan d'activités de la France pour 2024-2026 est présentée dans le tableau 3. Vingt pour cent de la contribution annuelle annoncée par la France pour 2024 s'élève à 2 563 506 \$ US.

**Tableau 3. Allocation de ressources pour la France (\$ US )\***

Description	2024	2025	2026	Total (2024-2026)	Total après 2026
<b>Activités relatives aux HCFC</b>					
PGEH approuvés	671 075	0	0	671 075	99 685
<b>Total</b>	<b>671 075</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>671 075</b>	<b>99 685</b>

\* Y compris les coûts d'appui à l'agence.

## II.3 Allemagne

6. Le secrétariat a examiné le plan d'activité de l'Allemagne, a formulé des observations sur plusieurs des activités proposées et a évalué la valeur de ces activités par rapport aux contributions annuelles annoncées par l'Allemagne.

7. L'allocation des ressources prévue dans le plan d'activité de l'Allemagne pour 2024-2026 est présentée dans le tableau 4.

**Tableau 4. Allocation de ressources pour l'Allemagne (\$ US )\* - telle que soumise**

Description	2024	2025	2026	Total (2024-2026)	Total après 2026
<b>Activités relatives aux HCFC</b>					
PGEH approuvés	3 424 834	491 762	2 663 992	6 580 588	1 062 661
PGEH phase III	1 468 306	1 341 285	3 170 909	5 980 500	0
PGEH - efficacité énergétique	113 000	0	0	113 000	0
<b>Sous-total des activités HCFC</b>	<b>5 006 140</b>	<b>1 833 047</b>	<b>5 834 901</b>	<b>12 674 088</b>	<b>1 062 661</b>
<b>Activités relatives aux HFC</b>					
Plan de mise en œuvre de Kigali relatif aux HFC – PRP	50 000	100 000	0	150 000	0
Plan de mise en œuvre de Kigali relatif aux HFC phase I	200 000	400 000	0	600 000	0
<b>Sous-total des activités HFC</b>	<b>250 000</b>	<b>500 000</b>	<b>0</b>	<b>750 000</b>	<b>0</b>
<b>Autres activités</b>					
Projet pilote d'efficacité énergétique - PRP	33 900	0	0	33 900	0
Inventaires nationaux des banques de déchets de substances réglementées - PRP	101 700	0	0	101 700	0
<b>Sous-total des autres activités</b>	<b>135 600</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>135 600</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>5 391 740</b>	<b>2 333 047</b>	<b>5 834 901</b>	<b>13 559 688</b>	<b>1 062 661</b>

\* Y compris les coûts d'appui à l'agence.

8. Le plan d'activité de l'Allemagne prévoit les activités suivantes:

- a) Approbation des phases I, II et III des PGEH pour un montant de 7,64 millions de \$ US, dont 6,58 millions de \$ US pour la période 2024-2026 et 1,06 million de \$ US pour la période postérieure à 2026 ; le montant du plan d'activité d'un pays (Lesotho) a été déplacé de 2025 à 2024, conformément à l'accord approuvé ;
- b) Phase III des PGEH pour deux pays ne consommant pas de faibles volumes de HCFC

(Brésil et Chine), d'un montant de 5,98 millions de \$ US pour la période 2024-2026.;

- c) Un total de 113 000 \$ US pour des activités d'efficacité énergétique pour un pays consommateur de faibles volumes de HCFC (Lesotho) en 2024 conformément à la décision 89/6 ; le secrétariat propose de supprimer cette activité du plan d'activité puisqu'elle a été soumise à la 93<sup>ème</sup> réunion ;
- d) Préparation de projets pour la phase I des plans de mise en œuvre de Kigali relatif aux HFC pour deux pays (Chine et Kenya) d'un montant de 150 000 \$ US en 2024-2026 ; ces pays ont ratifié l'amendement de Kigali ;
- e) Phase I des plans de mise en œuvre de Kigali relatif aux HFC pour deux pays (Brésil et Colombie) d'un montant de 600 000 \$ US en 2024-2026 ;
- f) Un total de 33 900 \$ US inclus dans la fenêtre de financement pour la préparation d'un projet pilote pour l'efficacité énergétique (décision 91/65) en 2024 pour un pays (Kenya) ; le secrétariat propose de supprimer cette activité du plan d'activités puisqu'elle a été soumise à la 93<sup>ème</sup> réunion ; et
- g) Un total de 101 700 \$ US pour la préparation des inventaires nationaux des banques de déchets de substances réglementées (décision 91/66) en 2024 pour un pays (Burkina Faso) ; le secrétariat propose de supprimer cette activité du plan d'activité puisqu'elle a été soumise à la 93<sup>ème</sup> réunion.

9. Le tableau 5 présente les résultats des ajustements proposés par le secrétariat au plan d'activité de l'Allemagne.

**Tableau 5. Allocation des ressources prévue dans le plan d'activité ajusté de l'Allemagne pour 2024-2026 (\$ US )\***

Description	2024	2025	2026	Total (2024-2026)	Total après 2026
<b>Activités relatives aux HCFC</b>					
PGEH approuvés	3 608 346	308 250	2 663 992	6 580 588	1 062 661
PGEH phase III	1 468 306	1 341 285	3 170 909	5 980 500	0
PGEH - efficacité énergétique	0	0	0	0	0
<b>Sous-total des activités HCFC</b>	<b>5 076 652</b>	<b>1 649 535</b>	<b>5 834 901</b>	<b>12 561 088</b>	<b>1 062 661</b>
<b>Activités relatives aux HFC</b>					
Plan de mise en œuvre de Kigali relatif aux HFC stage I – PRP	50 000	100 000	0	150 000	0
Plan de mise en œuvre de Kigali relatif aux HFC stage I	200 000	400 000	0	600 000	0
<b>Sous-total des activités HFC</b>	<b>250 000</b>	<b>500 000</b>	<b>0</b>	<b>750 000</b>	<b>0</b>
<b>Autres activités</b>					
Projet pilote d'efficacité énergétique - PRP	0	0	0	0	0
Inventaires nationaux des banques de déchets de substances réglementées - PRP	0	0	0	0	0
<b>Sous-total des autres activités</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>5 326 652</b>	<b>2 149 535</b>	<b>5 834 901</b>	<b>13 311 088</b>	<b>1 062 661</b>

\* Y compris les coûts d'appui à l'agence.

10. Vingt pour cent de la contribution annuelle annoncée par l'Allemagne pour 2024 s'élève à 3 627 972 \$ US ou 10 883 917 \$ US pour la période triennale 2024-2026. La valeur totale du plan d'activités ajusté de l'Allemagne pour la période triennale 2024-2026 s'élève à 13 311 088 \$ US, ce qui dépasse de 2

427 171 \$ US les 20 % de la contribution annoncée par l'Allemagne pour la période triennale. L'Allemagne devra soit reprogrammer ses activités sur les années à venir, soit demander à d'autres agences bilatérales ou d'exécution de mettre en œuvre ses activités afin que sa coopération bilatérale ne dépasse pas l'allocation de 20 %. Le Gouvernement allemand a été informé de cette question.

11. Le Comité exécutif souhaitera peut-être examiner le niveau d'activités du plan d'activités 2024-2026 de l'Allemagne compte tenu de l'allocation au titre des activités bilatérales pour la période triennale 2024-2026.

### III. Ajustements proposés par le secrétariat

12. Les ajustements apportés au plan d'activité bilatéral pour 2024-2026 ont été fondés sur les décisions pertinentes du Comité exécutif.

13. Après avoir procédé aux ajustements proposés ci-dessus, la valeur totale des plans d'activités des agences bilatérales pour 2024-2026 est de 14 597 773 \$ US et 2 027 195 \$ US seraient demandés pour la période après 2026, comme indiqué dans le tableau 6. Ces ajustements ont été introduits dans le plan d'activité consolidé du Fonds multilatéral pour 2024-2026<sup>5</sup>.

**Tableau 6. Allocation de ressources prévue dans les plans d'activités ajustés des agences bilatérales pour 2024-2026 (\$ US)\***

Description	2024	2025	2026	Total (2024-2026)	Total après 2026
<b>Activités relatives aux HCFC</b>					
PGEH approuvés	4 279 421	923 860	2 663 992	7 867 273	2 027 195
PGEH phase III	1 468 306	1 341 285	3 170 909	5 980 500	0
PGEH - efficacité énergétique	0	0	0	0	0
<b>Sous-total des activités HCFC</b>	<b>5 747 727</b>	<b>2 265 145</b>	<b>5 834 901</b>	<b>13 847 773</b>	<b>2 027 195</b>
<b>Activités relatives aux HFC</b>					
Plan de mise en œuvre de Kigali relatif aux HFC phase I – PRP	50 000	100 000	0	150 000	0
Plan de mise en œuvre de Kigali relatif aux HFC phase I	200 000	400 000	0	600 000	0
<b>Sous-total des activités HFC</b>	<b>250 000</b>	<b>500 000</b>	<b>0</b>	<b>750 000</b>	<b>0</b>
<b>Autres activités</b>					
Projet pilote d'efficacité énergétique - PRP	0	0	0	0	0
Inventaires nationaux des banques de déchets de substances réglementées - PRP	0	0	0	0	0
<b>Sous-total des autres activités</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>5 997 727</b>	<b>2 765 145</b>	<b>5 834 901</b>	<b>14 597 773</b>	<b>2 027 195</b>

\* Y compris les coûts d'appui à l'agence.

### IV. Recommandation

14. Le Comité exécutif souhaitera peut-être noter :

- a) Les plans d'activités des agences bilatérales pour 2024-2026 soumis par le Gouvernement allemand, figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/26 ; et

<sup>5</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/25

- b) Que le niveau d'activités des plans d'activités de l'Allemagne pour 2024-2026 devrait être examiné en tenant compte de l'allocation au titre des activités bilatérales pour la période triennale 2024-2026.

---